

CONSEIL D'ÉCOLE

17 OCTOBRE 2022

Membres du nouveau conseil

Suite aux élections des parents délégués qui ont eu lieu le 7/10/2022

Participation à Oisseau-Le-Petit : 46,34%

Participation à Fyé : 54,05%

Parents d'élèves élus :

Mme BOAILLON Mélanie ; M. FOUQUERAY Mathieu ; Mme HERSANT-CHEVAIS Mélanie ; Mme JOINT Natacha ; Mme LACROIX Elodie ; M. LHUISSIER Yoann ; Mme MAREAU Stéphanie ; Mme TOUCHARD Aurélie ; M. CHAPRON Cédric

Mairies :

M. GOYER et Mr PLANCHAIS : maire et adjoint de Oisseau-Le-Petit ; vice-président du SIVOS

M. EVETTE : maire de Bérus

M. VIEILLEPEAU : maire de Béthon

M. FRIMONT : maire de Fyé

M. BOURGEOIS : adjoint de Chérisay

Enseignants :

Fyé : Mme VIGNERON, Directrice du RPI Rosay Nord (50% PS-MS) ; Mme SAUVEE (CE1-CE2) ; Mme MARIELLE (CE2-CM1) ; Mme LEROY (CM1-CM2), Mme GUIBERT (CM2).

Oisseau-Le-Petit : Mme LAIGNEAU (PS-GS) ; Mme NOGUES (MS-GS) ; M. VILLAIN (CP) ; Mme CIVEL (CP-CE1).

Excusés :

Inspection de l'Éducation Nationale : M. Charles MAHOUIIN ; enseignantes : Mme PUJOL (25% CP), Mme GESLOT (50% PS-MS) ; mairies : M. LATACZ, Mme FROMENTIN, Mme THOMAS ; présidente du SIVOS : Mme LELIEVRE.

Personnel intervenant dans l'école pendant le temps de classe :

Pascale Gentilhomme, Karine Mathoneau Franck Ragot (maîtres spécialisés du RASED).

ATSEM : Josiane Doudieux, Stéphanie Fortin, Chloé Godard, Jennifer Lhuissier, Magalie Morançais

AESH : Marie Bernad et Nathalie Rémon.

Le règlement intérieur du conseil d'école :

Présentation du règlement intérieur du conseil et rappel de la loi et du rôle du conseil d'école.

Le règlement intérieur du conseil d'école a été adopté à l'unanimité par le conseil d'école.

Le règlement intérieur de l'école :

Le règlement intérieur a été mis à jour pour correspondre aux nouveaux horaires de l'école et les horaires d'APC. Il n'y a pas d'autre changement. Il sera mis à disposition des familles sur le blog de l'école. Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité par le conseil d'école.

Présentation de la charte de la laïcité en vigueur dans les établissements scolaires. Elle explicite les sens et les enjeux du principe de laïcité à l'École, et rappelle les valeurs et les principes de la République. Elle est communiquée au personnel éducatif, affichée dans l'école et communiquée à la rentrée aux familles.

La situation sanitaire :

Depuis la rentrée de septembre, un nouveau protocole est mis en œuvre dans les écoles selon 4 niveaux d'alerte reproduits dans le détail dans le tableau ci-dessous. Ce tableau est mis à disposition des familles sur le blog de l'école dans un article dédié. La directrice met à jour régulièrement cet article en indiquant le niveau d'alerte actuel, à chaque changement de niveau, les familles sont informées par mail et invitées à aller consulter cet article pour connaître les mesures sanitaires en vigueur. Sur cet article, figurent aussi les contacts utiles, informations à connaître pour les parents pendant l'épidémie (comme la surveillance des symptômes par exemple). A ce jour, le protocole sanitaire est au niveau « socle ».

→ M. Goyer demande ce qu'il en est de l'aération entre les besoins d'aérer pour le COVID et les contraintes énergétiques avec l'augmentation des coûts de l'électricité ?

Réponse : le niveau 1 exigera des mesures d'aération. Tant qu'on est au niveau socle, l'équipe enseignante ouvre seulement si c'est nécessaire, en fonction des indicateurs du capteur de Co2 et sur le temps du midi plus particulièrement. L'équipe enseignante essaiera de concilier au mieux les besoins COVID et les contraintes énergétiques.

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			



Article dédié du blog : <https://passerelle2.ac-nantes.fr/rpi-oisseau-fye/2022/08/30/protocole-sanitaire-2022-2023/>

Les absences des enseignants et remplacements :

Les élèves peuvent être répartis dans les classes si nécessaire en cas d'absence non remplacée d'enseignant. Lorsqu'un enseignant est absent, les familles sont prévenues par un mot ou un mail, et une affiche est placée au portail. De plus, il y a un article sur le blog pour tenir informées les familles de la présence ou non d'un remplaçant dans la classe concernée. Les familles de l'école sont vivement encouragées à consulter cet article, qui permet à tous de connaître l'évolution de la situation en temps réel, et de désengorger la boîte mail de direction.

<https://passerelle2.ac-nantes.fr/rpi-oisseau-fye/2022/09/26/actualites-des-absences-et-remplacements-sur-le-rpi/>

Effectifs et répartitions des élèves dans les 9 classes :

	OISSEAU-LE-PETIT				FYE				
	PS-GS	MS-GS	CP	CP-CE1	PS-MS	CE1-CE2	CE2-CM1	CM1	CM2
TPS									
PS	12				9				
MS	13	8			14				
GS		16							
CP			24	6					
CE1				17		11			
CE2						13	14		
CM1							10	16	
CM2								8	24
Total par classe	25	24 + (1GS après les vacances)	24	23	23 + (2TPS qui arriveront plus tard)	24	24	24	24
Total par site	96				119				
Total RPI	215								

Les classes de GS-CP-CE1 ne doivent pas dépasser 24 élèves par classe dans la mesure du possible.

Accueil des TPS : les TPS seront accueillis dans les classes de PS-MS et PS-GS selon deux critères :

- Ils doivent être nés entre janvier et mars pour avoir une maturité suffisante.
- La classe d'accueil ne doit pas excéder 25 élèves inclus.

→ Les représentants de parents demandent si certaines familles n'ont pas pu mettre leur enfant en TPS. 4 enfants de TPS n'ont pas été acceptés pour des demandes de rentrée en janvier.

Cela pose-t-il des soucis pour les futurs effectifs ? Ces familles risquent-elles de partir dans d'autres écoles ? Elles n'en ont pas parlé, on espère que non. Mais on ne peut pas prendre plus d'enfants pour pouvoir les accueillir dans de bonnes conditions.

Évaluations nationales

Des évaluations nationales ont été réalisées auprès des CP et CE1. Les familles des élèves concernés sont informées des observations faites pour leur enfant.

Projets pédagogiques pour l'année 2022-2023

- Thème de l'année autour de l'Art, avec une exposition faite par les enfants au mois de mai dans les 2 écoles. Exposition appelée la grande lessive.
- **Exposition autour du Street Art** au prieuré de Vivoin pour les classes élémentaires de Fyé (sortie réalisée en septembre)
- **Piscine :** les élèves de GS-CP-CE1-CM2 iront à la piscine du 05/12 au 20/01. Les GS et les CP (classe de M. Villain) iront à la piscine les mardis et vendredis (10 séances). Les CP (classe de Mme Civel), CE1 et CM2 iront à la piscine les lundis et jeudis (9 séances).
- **Musique :** Il n'y aura pas d'intervenante de musique cette année. Nous avons fait la demande, mais ce n'est pas possible pour l'instant. Nous serions peut-être prioritaires l'an prochain.
- **Ecole et cinéma :** les classes de maternelles participent cette année à Maternelle et Cinéma avec deux séances et les classes d'élémentaire à Ecole et Cinéma avec trois séances. Il s'agit pour les enfants de pouvoir découvrir des œuvres cinématographiques adaptées à leur âge gratuitement. En effet, l'entrée au cinéma est intégralement prise en charge par les coopératives scolaires des écoles (2,50 €), le transport est pris en charge par la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.
- **Festival du livre :** Cette vente de livres permet d'enrichir les bibliothèques des écoles. L'action se déroulera sur deux semaines : du 05/12 au 09/12 à Fyé et du 22/05 au 26/05 à Oisseau-Le-Petit.
- **Mômo Festival :** plusieurs classes participent à Mômo Festival cette année qui permet de bénéficier de spectacles organisés au sein des écoles ou communes de notre RPI. Le coût des places est pris en charge par la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.
- **Les Incorruptibles :** l'ensemble des classes du RPI participe au prix des Incorruptibles. Les classes reçoivent une sélection de livres par niveau puis votent pour leur préféré jusqu'en mai, participant ainsi au prix littéraire jeunesse national.

- **Semaine de la maternelle** : elle se déroulera du 21 au 25 novembre avec le thème « Bouger à l'école, des activités physiques pour apprendre et grandir ». Les familles pourront être accueillies dans les classes autour d'un programme d'activités que l'équipe enseignante construira début novembre prochain.
- **La classe de neige** : elle se déroulera à Albiez Montrond, du 12 au 17 mars 2022 pour les 58 élèves de CM1-CM2 de Mme Guibert, Mme Leroy et Mme Marielle, avec 7 adultes accompagnants (Mme Guibert, Mme Leroy ainsi que 5 parents). Le lieu d'hébergement est le même que les autres séjours : la Maison Blanche. Les élèves bénéficieront de 5 séances de ski alpin et 1 séance de ski nordique, d'une séance d'initiation à la conduite d'attelage de chiens de traîneaux, d'une découverte du milieu (flore, faune locales), d'une soirée conte, et d'une soirée boum. Le coût du séjour sur place s'élève à 28610€. Nous sommes dans l'attente des devis de transport (les derniers devis sont en cours de finalisation). La participation des familles devrait s'élever à 250€ par enfant, l'APE financera 100€ par élève, les municipalités 140€ par élève et le SIVOS complètera le séjour pour les élèves habitant dans des communes hors SIVOS. Un appel aura lieu pour être sponsorisé par des entreprises locales, ainsi que par la MAE.
Une réunion sera faite en novembre et un mot sera distribué pour connaître les parents qui souhaitent accompagner ainsi que le nombre d'enfants présents lors de cette classe de neige.
- **ENS** : projet qui se prolonge sur le thème des bêtes qui font peur. Les 6 classes d'élémentaire ont fait la demande pour y participer. En attente d'une réponse de leur part en novembre.

Sécurité :

Les PPMS « risques majeurs » et « intrusion, attentat » ont été réactualisés.

Il s'agit de mettre en place des procédures pour que les adultes et les élèves de l'école aient les bons réflexes en cas d'intrusion dans l'école de personnes malveillantes ou d'accidents majeurs d'origine naturelle ou technologique.

Au cours de l'année scolaire 4 exercices sont réalisés :

- 2 exercices incendie, le premier a eu lieu le 04/10/2022
- 1 exercice PPMS attentat, qui sera réalisé le 08/11/22
- 1 exercice PPMS risques majeurs, qui sera réalisé le 15/05/22

Les familles sont bien sûr informées en amont de tous les exercices PPMS.

Etat des comptes / coopérative scolaire :

Oisseau-Le-Petit :

Solde au 10/06/22 : 1598.81€

Solde au 05/09/22 : 1825.21€

Fyé :

Solde en juin 2022 : 4249.29€

Solde au 17/10/22 : 2704.39€

	recettes	dépenses
Subvention SIVOS	350	
Subvention les lutins pour sorties	400	
Sortie zoo maternelle		449,24
Sortie Terra Botanica CM		1585
Sortie exposition Street art à Vivoin		487
Dépot espèces	567,20	
Achat divers classe		340,86
Total	1317,20	2862,10

Nous collectons toujours les crayons usagés dont le bénéfice ira aux coopératives scolaires.

→ Question des parents : Est-il possible de vendre des gâteaux pour augmenter les recettes des coopératives ?
Difficile avec le COVID nous nous posons beaucoup de questions et craignons la vente en cas de COVID.

SIVOS :

Le SIVOS a prévu 6 660€ de budget fournitures pour les écoles sur l'année 2022.

Parallèlement à cela, un budget exceptionnel a été accordé afin d'acheter du matériel pédagogique sur les deux sites d'un montant de 315€ (matériel de sport principalement).

Investissements et travaux :

Nous remercions les mairies pour les travaux / investissements estivaux réalisés :

- A Fyé, les différentes étagères posées dans les classes, les marquages au sol, les 2 tables et l'achat de la cabane pour les élèves de maternelle (qui est encore en attente de livraison).
- A Oisseau, les peintures et l'abaissement des porte-manteaux pour la classe des MS-GS.

Utilisation des locaux de l'école hors temps scolaire à Oisseau :

Le partage des locaux (salle attenante à la classe de Mme Laigneau) entre enseignants et centre social le mercredi n'est pas toujours évident.

Remarque de M. Goyer : Ce serait bien qu'il y ait le moins de choses possibles sur les tables ou un drap posé dessus. Tous les mercredis cette salle est utilisée pour le dortoir du centre social, et la garderie est utilisée pour les activités. Une convention sera à signer entre les directrices du centre, de l'école ainsi que la mairie. Concernant le festival du livre, il faudrait privilégier l'installation dans la salle de sieste et non dans la garderie pour éviter les dégâts sur les livres. Convention à signer.

Remarque de Mme Laigneau : Vu que cette salle n'est utilisée que pour le dortoir, les enfants ne sont pas censés toucher normalement. On voudrait savoir ce qu'on peut utiliser quand et comment. On essaiera les draps. Les enfants ne savent pas toujours ce qu'ils ont le droit de faire ou non.

Mr Villain : Nous n'étions pas au courant que la salle était utilisée le mercredi. Cela pose un problème pour les règles de vie car la même salle est utilisée à différents moments pour le centre social, pour la garderie et pour l'école. Les règles ne sont pas forcément les mêmes. Il est difficile pour les enfants de se repérer.

Questions des parents d'élèves :

Les représentants de parents d'élèves ont énoncé quelques questions concernant les points suivants :

- **Bruit de ventilation dans la classe de Mme Leroy :** des travaux seront mis en place avant la fin de la semaine, un variateur sera installé pour que cela fasse moins de bruit.

- **Contrat ATSEM à Oisseau :** l'ATSEM de Oisseau sera prolongée avec un CDD jusqu'à la fin de l'année scolaire.

- **Remarque de Mr Frimont :** Merci d'éteindre les ordinateurs tous les soirs et pour les vacances. Le chauffage sera éteint pendant les vacances.

- **Mail reçu aujourd'hui pour dire qu'il y avait maintenant une sonnette à Fyé.** Cela aurait-il un rapport avec l'enfant qui est parti ?

Non car l'enfant a grimpé au-dessus du petit portillon qui était fermé à clé. Le sujet de la sonnette avait déjà été évoqué l'an dernier avec la mairie. Avant le portail n'était pas fermé car on ne pouvait pas ouvrir aux enfants et aux parents qui avaient besoin de partir ou d'entrer sur le temps scolaire. Maintenant il y a la sonnette qui règle tous ces soucis, le portail sera donc toujours fermé.

→ Les parents d'élèves soulignent que le petit portillon est donc franchissable. Mme Guibert rassure les parents en expliquant qu'aucun enfant n'est jamais sorti de l'école avant ce cas particulier. Mais en effet, la sonnette n'empêchera pas les enfants de partir par les portillons en escaladant.

- A Oisseau, les enfants finissent tard (16h45) et cela est sans doute difficile au niveau de l'apprentissage. Peut-on rediscuter avec les cars et les différents intervenants avant l'an prochain ?

La directrice propose de voir cela avec le SIVOS pour voir s'il est possible de refaire la demande au conseil départemental et aux transporteurs pour un décalage de 15 minutes. On va se renseigner.

Dates des prochains conseils d'école

Mardi 31/01/23 à Fyé 20h, et lundi 26/06/23 à Oisseau-Le-Petit à 18h30.